

LES APORIES DE L'ÉTAT DE SIÈGE DANS L'ITURI ET LE NORD-KIVU

ENTRE POLITISATION DES MILITAIRES ET MILITARISATION DU POLITIQUE

**Claude
NSAL'ONANONGO,**
Institut Supérieur
de Développement
Rural/Mbandaka.
claudinobb5@
gmail.com

Introduction

Puisque la prorogation de l'état de siège décrété depuis le 3 mai 2021¹ était le seul point inscrit à l'ordre du jour lors de la rentrée parlementaire du jeudi 19 septembre 2024 en RD Congo, la grande majorité de députés nationaux des provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, sont sortis en pleine plénière, étant donné qu'ils préféreraient une évaluation critique de cet état d'exception au lieu d'en faire un système pérenne de gouvernementalité. Ces parlementaires de la partie orientale du pays estimaient qu'en débattant de la question, les autorités et les populations congolaises allaient se rendre compte des atrocités que cette politisation des militaires et cette militarisation du politique a apporté avec elle. Si, d'un côté la politisation des militaires et la militarisation du politique durant l'état de siège n'a pas su assurer l'intégrité territoriale et récupérer même quelques territoires occupés par les pays ennemis et leurs alliés du M23, de l'autre côté, elle n'a pas non plus su garantir les droits humains et restaurer la paix. Bref, elle a plombé les processus de paix, de développement et de démocratisation dont les bases étaient jetées en 2006, avec la promulgation de la Constitution du 18 février.

Or, dans les États modernes, la principale mission des militaires porte essentiellement sur la défense de l'intégrité territoriale, la protection des citoyens et la sécurité nationale contre les menaces extérieures. Pour accomplir cette noble mission, ils sont appelés

1. L'ordonnance présidentielle n° 21/016 du 03 mai 2021 portant mesures d'application de l'État de siège sur une partie du territoire de la RD Congo a été lue sur la chaîne nationale (Radio-télévision 17 nationale congolaise (RTNC)).

à la neutralité, afin d'éviter toute implication dans les affaires politiques, ce qui les place sous l'autorité du pouvoir civil. Mais, depuis que l'état de siège a été décrété, les militaires qui administrent les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu s'investissent dans plusieurs actions sociopolitiques en délaissant parfois les fronts, lieux où la sécurité et la survie nationale sont véritablement menacées. Ils ont, par une sorte de faiblesse structurelle, laisser tomber les territoires entre les mains des armées kenyane, rwandaise, ougandaise et leurs alliés du M23 ; ils ont impuissamment assisté aux massacres de masses et aux viols des femmes ainsi que des jeunes filles : le statocide et le génocide se sont perpétrés sans commune mesure.

Du point de vue théorico-doctrinal, la politisation des militaires qui implique la militarisation du politique vient souvent chambouler le bon fonctionnement des institutions au sein d'une République et court-circuiter également leur équilibre. En d'autres termes, cette transformation des militaires en acteurs politiques, quoi que dans le contexte de l'état de siège, crée un brouillage entre les rôles civils et militaires, en même temps qu'elle compromet dangereusement l'indépendance des institutions civiles et fragilise la démocratie². Elle oblitère l'équilibre des pouvoirs et détourne l'armée de sa mission originelle ; elle affaiblit leur allégeance à la Nation, ce qui pourrait mener à des abus de pouvoir et nuire à la population³.

Plusieurs penseurs et les rapports de certaines organisations internationales avaient déjà réfléchi sur l'inefficacité de l'état de siège en Ituri et dans le Nord-Kivu. Dans une interview qu'il a accordée à *Afrikarabia* le 13 mai 2022, Thierry Vircoulon affirmait que l'état de siège décrété en mai 2021 n'est qu'un échec à tout point de vue : il transférerait le pouvoir des civils aux militaires alors que l'on sait très bien que l'armée congolaise fait partie du problème sécuritaire. Dans une étude intitulée *État de siège au Nord-Kivu et en Ituri, et turbulences politiques en RD Congo*⁴, les penseurs de Pole Institute ont soutenu chacun selon sa tonalité l'idée selon laquelle l'état de siège était décrété sans précautions, pour la simple raison qu'il n'a pas été politiquement programmé : l'ordonnance n°21/016 du 03 mai 2021 portant mesures d'application de l'état de siège sur une partie du territoire de la RD Congo, porte avec elle les limites d'une mauvaise planification politico-sécuritaire, entraînant des conséquences au plan politique et au plan du jeu démocratique⁵. Amnesty International indiquait dans son rapport du 10 mai 2022 que c'est dans le mépris total

2. Koffi DOVENE, « Tribune libre : La politisation de l'armée et militarisation de la politique », in *L'Autre Républicain* du 21/11/2024 <https://www.lautrepublicain.com/2024/11/point-de-vue-la-politisation-de-larmee-et-militarisation-de-la-politique/>

3. *Ibid.*

4. Goma, Les Éditions Pole Institute, 2022.

5. Joël BARAKA AKILIMALI, « État de siège sans précautions de siège : chroniques d'une planification déficitaire au Nord-Kivu et en Ituri », in *POLE INSTITUTE*, *État de siège au Nord-Kivu et en Ituri*, op. cit., 2022, pp. 57-63.

de la loi que les forces de défense et de sécurité ont été dotées de pouvoirs étendus qui ne sont pas justifiés par l'objectif déclaré de l'état de siège : elles utilisent ces pouvoirs pour réduire au silence toute personne qui demande des comptes sur leurs agissements dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu, topiques de conflits et de l'insécurité⁶.

L'originalité de cette réflexion réside dans le fait que ses affirmations reposent sur des faits empiriques provenant de mes enquêtes sur le terrain depuis 2021 jusqu'à présent, des rapports des autorités militaires et parlementaires congolaises, des rapports d'organisations internationales telles que Amnesty Internationale, Reporters sans frontières, des rapports de l'ONU, ainsi que des enquêtes des médias et d'autres organisations de la société civile, d'une part. D'autre part, elle contextualise le paradigme de la politisation des militaires et de la militarisation du politique à travers le cas de l'état de siège. La tonalité judiciaire qui critique la décision du transfert de compétence pénale sur les civiles aux juridictions militaires, transfert qui a considérablement compromis le droit à un procès équitable ajouterait quelque chose à la spécificité de cette réflexion. En effet, avec l'état de siège, les juridictions militaires n'ont pas la capacité de gérer une augmentation considérable du nombre d'affaires soumises à leur contrôle. Cette situation a entraîné une augmentation vertigineuse du nombre de personnes en détention provisoire en attente de leur procès et une détérioration supplémentaire des conditions de détention.

Eu égard à ce qui précède, cette réflexion tente de répondre aux questions suivantes : quels sont les facteurs qui contribuent à la détérioration de l'état de siège, conduisant ainsi à la politisation des militaires et à la militarisation du politique depuis 2021 jusqu'à nos jours ? Quelles sont les conséquences qui en découlent associées au processus de démocratisation, aux initiatives de développement, de paix et de sécurité pour tout le pays, en général, et pour les provinces concernées, en particulier ?

Répondre à ces questions, c'est donner à cette réflexion une structure bipartite. Le premier point fera une évaluation critique de l'état de siège, le but étant de mettre en exergue ses limites, depuis mai 2021 jusqu'en décembre 2024. Le second est une contextualisation critique du paradigme de la politisation des militaires et la militarisation du politique et ses effets négatifs sur la démocratie, les droits humains, le développement et la paix.

I. L'état de siège du 03 mai 2021 : les limites d'une mauvaise planification politico-sécuritaire

Trois ans après l'instauration de l'état de siège et à sa 82^e prorogation en septembre 2024, les interrogations sur les motivations qui ont conduit à cette décision politico-sécuritaire sont massives et parfois consternantes.

6. AMNESTY INTERNATIONAL, RDC. La Justice et les libertés en état de siège au Nord-Kivu et en Ituri, 2022, p. 1.

Les sécurocrates, les politistes, les géographes, les historiens comme les internationalistes, s'interrogent sur la volonté qui a poussé les autorités politiques et militaires de la RD Congo à placer les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu dans un état d'exception, alors que rien n'a été préparé en amont. En fin 2024, et à la 82^e prorogation, les résultats sur le terrain démontrent à suffisance que durant l'état de siège, ces provinces n'ont fait que perdre des territoires, des villes, des cités, des zones et des localités, alors que les Forces armées de la RD Congo (FARDC) sont appuyées par les militaires de l'East African Community (EAC), de la Southern African Development Community (SADEC) et l'Uganda People's Defence Force (UPDF). Je voudrais donc dans ce premier point brosser un tableau incomplet, à partir des faits sur le terrain, de ce qu'est l'obsolescence de l'état de siège décrété le 03 mai 2021.

1.1. L'obsolescence de l'état de siège : les limites d'une décision politico-sécuritaire

Plusieurs faits sur les plans politique, sécuritaire, humanitaire, judiciaire et démocratique, rendent compte si pas de l'obsolescence tout au moins des limites de l'état de siège décrété dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu. Il s'agit exactement du manque de préparation, de l'insuffisance des effectifs des combattants sur le terrain des opérations, de la modicité de leur solde, des détournements répétés des fonds qui sont alloués aux opérations, etc. Ce tableau sombre fait émerger les effets hideux d'un volontarisme politique de mauvais goût qui a caractérisé les autorités politiques dans la déclaration de l'état de siège. Ce manque de préparation et ce volontarisme politique inconséquent transparaissent d'abord à travers la lenteur dans le décaissement des fonds. C'est ce qu'avaient confirmé Gilbert Kabanda Rukemba et Rose Mutombo Kiese, respectivement Ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants, Ministre de la Justice et garde des sceaux, lors de leur audition à l'Assemblée nationale par la commission Défense et sécurité, dirigée par le député Bertin Mubonzi, le 24 août 2021⁷. Il y a ensuite l'échec cuisant dans la mise en œuvre du Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation (PDDRC-S) lancé par le Président de la République⁸ en juillet 2021, qui s'est soldé par des va-et-vient des combattants entre leurs communautés et leurs groupes statogénocidaires respectifs⁹.

En outre, lors des missions de contrôle qu'il avait effectuées dans les provinces sous état de siège en juillet 2021, l'Inspecteur militaire, le

7. JEUNE AFRIQUE, « État de siège en RDC : ce que contient l'accablant rapport de la commission défense de l'Assemblée » du 28 octobre 2021.

8. DJODJO VONDI, « Le Président Tshisekedi crée un service dénommé Programme de Désarmement, Démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation », in *Média Congo.Net* du 06.07.2021.

9. Claude NSAL'ONANONGO, *Les guerres à l'Est de la RD Congo*, Paris, L'Harmattan, 2023, pp. 110-116.

Général Gabriel Amisi Kumba Tango-Four, avait constaté le sous-effectif des combattants sur les lignes de fronts : au lieu de vingt-et-un mille (21.000) combattants qui ont été annoncés, il n'a trouvé sur les lignes de front que onze mille (11.000). Quant aux détournements des fonds alloués aux gouverneurs militaires des provinces sous état de siège, l'Inspecteur militaire avait constaté plusieurs magouilles, beaucoup de détournements et de dysfonctionnements dans la gestion de l'état de siège. C'est pour cela qu'il a fait arrêter tour à tour neuf (9) officiers dans la ville de Bunia, dont huit (8) appartenant aux Forces armées et un (1) à la Police nationale congolaises. Ces officiers étaient soupçonnés de détournement des fonds alloués aux opérations de traque des groupes armés. À Beni, cinq (5) officiers supérieurs et un sous-officier de l'armée de troisième classe ont été arrêtés pour les mêmes soupçons : tous avaient été mis à la disposition de la justice militaire¹⁰.

Les conséquences de ces limites au plan budgétaire, financier, opérationnel, conduisent à l'absence des résultats probants depuis 2021 jusqu'en 2024. Ces faits sont révélateurs de l'obsolescence de cet état de siège qui n'a pas atteint ses principaux objectifs dans sa mise en application. Nene Morisho¹¹ a observé que durant l'état de siège, les conflits interethniques continuent à faire des victimes : on assiste à la naissance d'autres groupes armés dont l'Alliance Fleuve Congo (AFC), créée le 15 décembre 2023 à Nairobi (Kenya) et dirigée par Corneille Nangaa. À ceci s'ajoute, comme je l'ai déjà noté, la détérioration de la gouvernance des entités territoriales décentralisées tant au plan politique, économique et social ; la récupération par le M23 et ses alliés rwandais, ougandais, kenyans, (etc.), d'au moins quatre (4) territoires et au moins cent et deux (102) localités. Bref, l'obsolescence de l'état de siège se révèle dans l'incapacité des forces de défense et de sécurité congolaises à défendre l'intégrité territoriale de leur pays. C'est tout le sens du défi sécuritaire.

1.2. L'état de siège à l'épreuve de la situation sécuritaire : la perte des territoires

Avec l'état de siège, les pouvoirs politico-administratifs ont été conférés aux militaires et aux policiers¹². Mais ce transfert de pouvoir n'a pas réussi d'améliorer quelque peu la situation sécuritaire depuis mai 2021 jusqu'en décembre 2024. Car, sous état de siège, en effet, il y a près de sept millions de déplacés internes, comme l'a affirmé le Président Félix-Antoine Tshisekedi à la 79^e Session ordinaire de l'Assemblée générale

10. Glody MURHABAZI, « État de siège : après Bunia et Beni, le général Amisi à Goma pour le contrôle des fonds alloués aux opérations militaires », in *7 Sur 1 CD* du 28 juillet 2021.

11. NENE MORISHO, « Évaluation rapide de l'état de siège dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri : perceptions locales », in *État de siège au Nord-Kivu et en Ituri, op. cit.*, p. 17.

12. Claude NSAL/ONANONGO, « Explication du génocide et du statocide congolais à l'aune des guerres économiques. Chronique et prospective », in *Mouvements et enjeux sociaux*, 2023, n°126, pp. 49-60.

des Nations-Unies à New-York, le 25 septembre 2024. Dans un discours prononcé lors du 64^e anniversaire de l'indépendance du pays le 30 juin 2024, le Président Félix-Antoine Tshisekedi avait condamné et protesté contre l'occupation de certains territoires congolais par les armées kenyane, rwandaise, ougandaise et le M23, qui est le symbole d'une mondialisation statogénocidaire en RD Congo. Il a qualifié cette occupation des territoires d'acte d'agression et d'atteinte à la souveraineté de son pays. Voici un extrait de son discours : « Ce qui se passe à Kanyabayonga, à Kahini, dans les villages du sud de Lubero ainsi que dans les territoires de Rutshuru, de Nyiragongo et de Masisi, constitue une agression flagrante, contre notre souveraineté nationale »¹³. Les enquêtes que le Mouvement citoyen la Lutte pour le changement (LUCHA) avait menées de la période allant de 2021 jusqu'en juillet 2024 révèlent que dans le territoire de Masisi, vingt (20) zones sont passées entre les mains des armées rwandaise, ougandaise, kenyane et leurs alliées du M23, en l'occurrence : Kitshanga, Mushaki, Karuba, Shasha, Rubaya, Biyambwe. Dans le territoire de Nyiragongo, huit (8) quartiers sont passés entre les mains de l'ennemi : Ruringa, Kingarame, Buramba, Heu, Rwibiranda, Tchegeera, Kabimbi et Butobya. Dans le territoire de Lubero, sept (7) zones ont été récupérées : Kanyabayonga, Miriki, Luofu, Kayna, Bulotuwa, Kirumba et Kimaka. Cette situation fait de ces deux provinces un Far West, un espace favorable au trafic d'armes et de drogue, à l'exploitation de minerais : ce qui courtcircuite la paix et éloigne tout élan de stabilité et de développement. Cette prise de territoires par les armées étrangères et leur allié, le M23, peut être schématiquement représentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau n° 1 : Les zones, quartiers et villages passés entre les mains des armées rwandaise (s), ougandaise (s), kenyane (s) et leurs alliées du M23.

Territoires	Nombre d'entités territoriales occupées
Masisi	20
Nyiragongo	08
Rutshuru	52
Lubero	07

Source : Mouvement citoyen la LUCHA, juillet 2024.

Des pays occidentaux comme les États-Unis, des pays de l'Union Européenne et des pays de la Région des Grands Lacs, constituent les principaux intervenants qui nuisent à la territorialité de la RD Congo. Ils sont les concepteurs des guerres statogénocidaires, les financiers des rébellions qui commettent le génocide dans le massacre des masses, le viol des femmes et des jeunes filles pour s'emparer des terres fertiles et

13. Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, « Félix Tshisekedi à propos du M23 : “ce qui se passe à Kanyabayonga, Kayna ainsi que dans les territoires de Rutshuru, Nyiragongo et Masisi, constitue une agression flagrante...” », in *Actualité C.D.* du 30 juin 2024.

des espaces. Il faudrait également citer d'autres groupes armés étrangers qui sont entretenus par leurs pays d'origine comme les Allied Democratic Forces (ADF) ougandais et les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR). À leurs côtés, on retrouve certains mouvements rebelles congolais comme la Coopérative pour le développement du Congo (CODECO), le Mouvement du 23 mars (M23), les Nyatura dans leur diversité, les Maï-Maï dans leur multiplicité, le Front national de libération (FNL), les Gumino, le Groupe Mazout¹⁴, etc. Toutes ces forces négatives « attaquent régulièrement des civils, se livrent à l'exploitation et au trafic illicite de ressources naturelles et mènent d'autres activités économiques illégales »¹⁵. La naissance de plusieurs mouvements rebelles depuis 2019 suivie « d'une forte augmentation des meurtres de civils et d'autres formes de violence par les acteurs armés »¹⁶ mettent en exergue les faiblesses de l'appareil sécuritaire de l'État et, au fil des années, l'obsolescence de l'état de siège qui n'a pas réussi à imposer la paix, ni à consolider la stabilité, ni encore moins à instaurer l'état de droit. Ce qui laisse transparaître l'odeur du complot international est que la RD Congo dispose de l'une des missions de maintien de la paix des Nations Unies (MONUC/MONUSCO) les plus importantes, les plus coûteuses et les plus longues au monde¹⁷ dont la Brigade d'intervention n'a pas été en mesure de protéger dans la moindre mesure des populations civiles¹⁸. Malgré cela, on a assisté à la militarisation des tribunaux durant l'état de siège, laquelle bafoue les droits humains de façon outrancière.

1.3. Militarisation des tribunaux, dysfonctionnement du système judiciaire et obstruction aux droits politiques et civiques

Depuis l'instauration de l'état de siège, on assiste à une certaine désorganisation du système judiciaire. Deux ordonnances apparemment contradictoires illustrent ce propos : la première du 3 mai 2021 déclinait les mesures d'application de l'État de siège sur une partie du territoire de la RD Congo, et la seconde du 18 mars 2022 modifiait et complétait la première, en ajoutant dix infractions pour lesquelles les juridictions militaires resteraient compétentes à l'égard des civils. D'un côté, l'article 3 de l'ordonnance 21/015 (2021) prévoyait que « l'action des juridictions civiles

14. BAROMÈTRE SÉCURITAIRE DU KIVU, Cartographie des groupes armés dans l'Est du Congo. Opportunités manquées, insécurité prolongée et prophéties auto-réalisatrices, New-York, février 2021.

15. AMNESTY INTERNATIONAL, RDC. La Justice et les libertés en état de siège au Nord-Kivu et en Ituri, 2022, p. 6.

16. BAROMÈTRE SÉCURITAIRE DU KIVU, Cartographie des groupes armés dans l'Est du Congo, *op. cit.*, p. 3.

17. La MONUSCO qui a été créée en janvier 2010 (elle a succédé à la MONUC, qui fut la Mission de l'Organisation des Nations unies en RD Congo qui exista entre 1999 et 2010). Elle avait un effectif de 17 783 personnes, dont 12 384 membres des forces de maintien de la paix des Nations Unies, et disposait d'un budget annuel de 1,12 milliard de dollars des États-Unis. Voir : "Peacekeeping Operations Fact Sheet", novembre 2021.

18. AMNESTY INTERNATIONAL, RDC. La Justice et les libertés en état de siège au Nord-Kivu et en Ituri, 2022, p. 6.

sera substituée par celle des juridictions militaires », ce qui impliquait que les juridictions civiles étaient complètement suspendues. De l'autre côté, l'article 6 de l'ordonnance 21/016 (2022) portant sur les mesures d'application de l'état de siège insistait sur le fait que « pendant toute la durée de l'état de siège, la compétence pénale des juridictions civiles est dévolue aux juridictions militaires » : ce qui revient à dire que les militaires ne peuvent se saisir que des affaires pénales. Mais après l'entrée en vigueur de l'état de siège, les enquêtes révèlent que les juridictions civiles ont immédiatement cessé de fonctionner pendant plus de deux mois, c'est-à-dire du 3 mai au 8 juillet 2021. L'un des procureurs de la République basé à Goma avait fait ce témoignage : « Nous avons reçu l'ordre du procureur général de la Cour de cassation de cesser immédiatement toute activité judiciaire. En raison de l'absence de dispositions claires et de manque de connaissance du fonctionnement de l'état de siège, le procureur général craignait d'être en désaccord avec la décision du chef de l'État »¹⁹. Pour preuve, le 7 juillet 2021, le ministère de la Justice avait organisé une journée de réflexion sur l'application des mesures de l'état de siège dans le secteur judiciaire. Les conclusions de celle-ci furent coulées dans une circulaire du 9 juillet 2021 qui précisait que « seules les affaires pénales étaient transférées des juridictions civiles aux juridictions militaires »²⁰. On constate par ailleurs que jusqu'à la 82^e prorogation, les juridictions ordinaires ont repris leurs activités dans les affaires non pénales, tout comme les tribunaux spécialisés, tels que les tribunaux pour enfants et les tribunaux de commerce, tandis que les juridictions militaires continuent de traiter toutes les affaires pénales, quelle que soit l'infraction ou l'auteur présumé, y compris les civils²¹.

Par ailleurs, cette désorganisation de l'appareil judiciaire s'observe en grande partie par l'insuffisance de magistrats (procureurs et juges). En effet, pour les deux provinces sous état de siège, il y a au total cent et dix (110) magistrats civils (juges et procureurs) contre seulement quarante-sept (47) magistrats militaires (juges et procureurs). Il s'observe que des territoires entiers, comme Irumu et Djugu en Ituri, Lubero et Nyiragongo au Nord-Kivu, ne disposent pas d'un seul tribunal ou auditorat militaire. D'autres territoires ne comptent qu'un (1) auditorat militaire avec un (1) magistrat, notamment Mambasa, Mahagi et Aru en Ituri et Rutshuru, Masisi et Walikale au Nord-Kivu. Cependant, la plupart de ces territoires sont dotés d'un tribunal de paix et d'un parquet civil, avec un (1) à trois (3) magistrats. À titre illustratif, le territoire de Mambasa en Ituri, qui compte

19. Témoignage recueilli par Amnesty International au près d'un procureur civil en poste à Goma, le 11 août 2021.

20. L'article 6 de l'ordonnance 21/016 du 3 mai 2021 stipule : « Pour toute la durée de l'état de siège, la compétence pénale des juridictions civiles est dévolue aux juridictions militaires ».

21. AMNESTY INTERNATIONAL, RDC. La Justice et les libertés en état de siège au Nord-Kivu et en Ituri, 2022, p. 26.

près d'un million d'habitants sur 36 000 km², ne dispose que d'un seul auditeur militaire, avec six (6) magistrats civils, dont trois (3) procureurs et trois (3) juges au tribunal de paix local. Si les capacités de la justice civile ordinaire sont encore insuffisantes, elles le sont encore très insuffisantes et mêmes morbides pour la justice militaire au niveau local. Dans un tel contexte, les prévenus doivent être transférés dans des centres urbains dotés de bureaux de procureur et de tribunaux, comme Bunia et Goma²².

Bien plus, sous état de siège, on observe des abus de pouvoirs des autorités militaires. Les enquêtes indiquent que durant cet état d'exception, les répressions contre les militants des droits humains ont augmenté, les attaques contre les parlementaires et les journalistes se sont multipliées, etc. En d'autres termes, les autorités militaires abusent parfois de leurs pouvoirs pour réprimer toute protestation et faire taire les voix critiques : toute personne qui ose remettre en question l'état de siège, qui explique son obsolescence, son incapacité à améliorer la situation sécuritaire ; toute personne qui émet de critiques contre la gouvernance alambiquée des autorités militaires est prise pour cible. Les enquêtes d'Amnesty International révèlent qu'« au moins quatre députés provinciaux et un député national ont été arrêtés arbitrairement et poursuivis en justice simplement pour avoir exercé leurs droits civils et politiques, notamment pour avoir dénoncé la détérioration de la situation »²³. Dans le même ordre d'idées, des activistes des droits de l'homme, ceux de la LUCHA, en l'occurrence Parfait Muhani, Ghislain Muhiwa et Espoir Ngalukiye, furent condamnés à Goma pour des infractions envers la première dame, Denise Nyakeru²⁴. À ces faits s'ajoutent les mauvaises conditions de détention dans les milieux carcéraux. Il s'observe sur le terrain que la surpopulation carcérale a considérablement augmenté en raison de la capacité limitée de la justice militaire à traiter des affaires pénales : « dans la prison centrale de Goma, par exemple, qui a une capacité de 300 détenus, le nombre de détenus est passé de 2 254, le 4 mai 2021, à 2 780, le 11 octobre 2021, et à 3 047, le 31 mars 2022, soit un taux d'occupation de plus de 1000%. La proportion de personnes en détention provisoire dans cette prison est passée de 60 à 80 % »²⁵.

Enfin, la militarisation de la justice a conduit à une indifférence criante sur les homicides de journalistes d'après l'organisation Journalistes En Danger (JED)²⁶. Selon les enquêtes de cette organisation, le journaliste de la Radio Communautaire Kitshanga (Nord-Kivu), Barthélémy Kubanabandu Changamuka, âgé de 23 ans, a été abattu par des hommes armés dans

22. *Ibid.*, p. 27.

23. *Ibid.*, p. 15.

24. *Ibid.*, p. 27.

25. Chiffres officiels des prisons au 31 mars 2022.

26. RADIO OKAPI, « Meurtres des journalistes dans l'Est de la RDC : JED dénonce l'indifférence du gouvernement », le 3 septembre 2021.

la nuit du 9 au 10 mai 2021 à Kitshanga, alors qu'il rentrait chez lui après avoir animé une émission de radio²⁷. La Fédération Internationale des Journalistes (FIJ), quant à elle, indique que le journaliste Héritier Magayane, âgé de 26 ans, qui travaillait pour la radio et la télévision nationale congolaise dans le territoire de Rutshuru (Nord-Kivu), a été tué par des personnes non identifiées dans la nuit du 7 au 8 août 2021²⁸. Dans la nuit du 13 août 2021, un groupe de personnes armées de couteaux et de machettes a attaqué la maison de Joël Mumbere Musavuli, directeur de la radio communautaire Babombi, dans le territoire de Mambasa, en Ituri : il a été tué et sa femme gravement blessée lors de l'attaque²⁹. C'est autant dire que la politisation des militaires et la militarisation du politique a des effets néfastes aussi bien sur la bonne marche des institutions de la République que sur la sécurité et les droits des citoyens.

II. Politisation des militaires et militarisation du politique : effort de contextualisation paradigmatique

Que peut-on comprendre par politisation des militaires et militarisation du politique dans le contexte de l'état de siège ? Durant l'état de siège, la confiance entre les autorités militaires et les civils s'est considérablement détériorée. Il s'agit, du point de vue théorique, des relations civilo-militaires au sens restrictif, entendues comme relations entre le pouvoir politique et l'institution militaire, entre les élites politiques et les élites militaires³⁰. Dans le contexte de l'état de siège, je postule l'idée que cette politisation des militaires et cette militarisation du politique ne va pas sans conséquences néfastes sur l'élan démocratique dont l'impulsion fut donnée par la promulgation de la Constitution du 18 février 2006. L'état de siège n'a pas réussi à restaurer la paix, ni à poursuivre les efforts de développement qui ont été amorcés.

27. JOURNALISTES EN DANGER, « Ituri : JED exprime sa consternation après l'assassinat d'un journaliste très critique contre l'insécurité qui règne dans sa province », 14 août 2021.

28. FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES, « DRC : Journalist killed in North Kivu Province », le 12 août 2021.

29. JOURNALISTES EN DANGER, « Ituri : JED exprime sa consternation après l'assassinat d'un journaliste très critique contre l'insécurité qui règne dans sa province », 14 août 2021.

30. Bastien IRONDELLE, « Démocratie, relations civilo-militaires et efficacité militaire », in *Revue Internationale de Politique Comparée*, 2008, n° 1, vol. 15, p. 118.

II.1. Cadre théorique de la politisation des militaires et de la militarisation du politique

Théoriquement, la question de la politisation des militaires et de la militarisation du politique s'inscrit dans la dynamique historique des transitions, des coups d'états et des autoritarismes politiques en Afrique subsaharienne après les indépendances, en général, et en RD Congo, en particulier. Ce paradigme expliquait la manière dont les militaires et d'autres forces de sécurité interviennent dans la vie politique, en les faisant passer pour des « sauveurs » de leurs pays, alors qu'en réalité ils sont des vrais tortionnaires. Ce fut le cas au Congo-Zaïre, au Mali, en Guinée, au Niger, au Botswana, à l'Île Maurice, etc. Ces pays sont régis, dans des proportions variées, par des coalitions hybrides civils-militaires. On constate dans ces pays que les rapports entre les civils et les militaires ne sont pas évidents. Durant plusieurs années, la quasi-totalité des régimes ont reposé sur une confusion des sphères politiques et militaires à des degrés divers³¹.

Pour ce qui concerne la RD Congo, la « culture militaire » est superficielle : elle ne contrebalance pas d'autres données culturelles inhérentes à la société. Ce qui fait transparaître l'hybridité de cette institution et la rend très perméable aux pays voisins. En d'autres termes, l'institution militaire congolaise est traversée par les clivages ethno-régionaux, culturels, linguistiques de la même façon que le sont les populations civiles³². Les guerres récurrentes qui se soldent souvent par les brassages des militaires combattants peuvent être l'un des éléments négatifs qui expliqueraient ce que je qualifie d'une « politisation négative » des militaires comme d'une « militarisation négative » du politique. Dans le contexte de l'état de siège, cette « politisation négative » des militaires comme cette « militarisation négative » du politique se fondent sur un autoritarisme politique. Celui-ci s'appuie sur une alliance conjoncturelle entre civils et militaires, dont la posture laisse entrevoir un mélange entre les politiques et les militaires. Ceci dresse probablement des balises pour l'avènement des régimes idéologiques ou révolutionnaires qui se fonderont sur cette politisation des militaires. La conséquence est qu'en définitive la militarisation du politique fait de la force et de la violence une ressource banalisée des dirigeants politiques, force et violence qui produisent un clientélisme des politiques vis-à-vis des militaires³³.

31. Céline THIRIOT, « La place des militaires dans les régimes post-transition d'Afrique subsaharienne : la difficile resectarisation », in *Revue Internationale de Politique Comparée*, 2008, n°1, vol. 15, p. 16.

32. *Ibid.*, p. 17.

33. *Ibid.*

Bien plus, en remplaçant des civils par des militaires dans l'administration des provinces qui sont des entités territoriales décentralisées³⁴, on a favorisé une gestion militarisée de la cité, ce qui conduit à une impasse. Bien que les militaires aient des compétences en discipline et en gestion de crise, leur formation reste limitée dans les domaines cruciaux comme l'économie, le droit ou la diplomatie. Ci-après un exemple éclairant : le gouverneur militaire du Nord-Kivu, le général Peter Cirimwami, accompagné d'autres officiers de l'armée et de la police congolaises avaient réservé un accueil chaleureux au ministre rwandais des Affaires étrangères, Monsieur Olivier Nduhungirehe, alors que le Rwanda est l'un des pays ennemis de la RD Congo depuis 1996³⁵.

Ce qu'il faut cependant noter est qu'en RD Congo, le caractère apolitique des militaires est fondamentalement ambigu. Car depuis 1960, l'intrusion des militaires en politique a longtemps été la norme plutôt que l'exception. Ceci s'illustre par le fait qu'après l'indépendance en 1965, ce furent les militaires qui ont été les vrais acteurs de la politique : ce sont eux qui ont gouverné le pays, sous le regard parfois passif des civils. En 1997, ce furent encore les militaires qui jouèrent un rôle de premier plan dans la conquête du pouvoir et dans la défense intermittente de l'intégrité territoriale. En 2019, bien que ce soit par une élection démocratique qu'il accède au pouvoir, le régime Tshisekedi s'appuie fondamentalement sur l'institution militaire jusqu'à ce jour. On le voit, depuis 1965 jusqu'à nos jours, les régimes politiques congolais sont fondamentalement répressifs : ils reposent véritablement sur la coercition que provoque la militarisation négative du pouvoir politique. Comme le dirait Céline Thiriot, « l'intervention de l'armée est la conséquence objective du rapport de force entre les classes sociales dans des pays où plusieurs modes de production coexistent. L'armée aide la petite bourgeoisie à s'ériger en classe dominante ou pallie à son absence par le coup d'État »³⁶.

Dans l'arène politico-administrative, cet interventionnisme militaire devient ainsi un défi majeur dans la gouvernementalité durant l'état de siège³⁷, car il a rendu obsolète la relation entre démocratie et paix, qui permettrait de créer les conditions favorables au développement en situation de crise.

34. Jean-Claude BRUNEAU, « Les nouvelles provinces de la République Démocratique du Congo : construction territoriale et ethnicités », in *L'Espace politique* 2009, n°1, vol. 7, pp. 9-22.

35. Clément MUAMBA, « RDC : colère de l'Assemblée nationale suite aux "honneurs militaires" réservés au ministre rwandais des affaires Étrangères à Goma », in *Actualité.CD* du jeudi 7 novembre 2024.

36. Céline THIRIOT, « La place des militaires dans les régimes post-transition d'Afrique subsaharienne : la difficile resectorisation », art. cit., p. 20.

37. Sabine CESSOU, « En Afrique, des "conflits intra-étatiques de nature politique" », in *Le Monde Diplomatique* 2022, le 10 août 2022, pp. 17.

II.2. Contextualisation de la politisation des militaires et de la militarisation du politique

Au sein d'un pays digne de ce nom, les militaires ont pour mission principale de préserver l'intégrité territoriale, de protéger les citoyens et d'assurer la sécurité du pays face aux dangers externes, jusqu'au sacrifice suprême. C'est l'une des raisons pour lesquelles ils sont conviés à la neutralité, pour éviter toute implication dans les affaires politiques, ce qui les place sous l'autorité du pouvoir civil. Mais depuis mai 2021, les militaires qui sont dans les provinces sous état de siège s'investissent dans des actions sociopolitiques, délaissant parfois les fronts où la sécurité nationale est pourtant menacée, laissant également les populations être massacrées en masse, laissant enfin le viol des femmes et des jeunes filles se perpétrer sans commune mesure. Sur cette base, on peut affirmer que la politisation des militaires impliquant la militarisation du politique vient chambouler le bon fonctionnement des institutions, court-circuitant ainsi leur équilibre. D'où l'idée selon laquelle la politisation des militaires altère l'équilibre des pouvoirs et détourne l'armée de sa mission fondamentale : elle oblitère leur allégeance à la Nation, ce qui pourrait mener à des abus de pouvoir et nuire à la population³⁸. Ceci s'est confirmé lors des élections générales de 2023. Les militaires qui administrent la zone sous état de siège et qui se considèrent pleinement intégrés au système politique du pays n'ont pas été en mesure de créer un cadre pour que les citoyens votent leurs représentants au sein des institutions. Si généralement l'intervention militaire se fait lorsque l'armée s'oppose au processus démocratique du moment où les acteurs politiques choisissent de distordre les règles établies, dans le cas de l'état de siège, ce sont les militaires politisés qui ont causé de sérieuses entorses à la politique et à la diplomatie. Car, contrairement aux années 2012 et 2013, durant l'état de siège en 2021, les militaires ont peiné à imposer la paix sur les fronts ; ils ne parviennent pas à récupérer les territoires tombés aux mains des ennemis de la République ; ils sont dans l'incapacité de stopper le massacre des masses, le viol des femmes et des jeunes filles. Il est préoccupant pour les Congolais que cette entité (militaire) se soit transformée en une filiale du ministère de la Communication, dépourvue de toute influence et diffusant des informations quotidiennement comme pour se détourner de son objectif initial.

À Kinshasa, les responsables politiques vivent dans l'ère de la post-vérité³⁹ : ils parlent d'une montée en puissance de l'armée et d'une diplomatie agissante, alors que depuis au moins trois ans, aucun résultat positif n'est enregistré sur le terrain des opérations, tant du point de vue militaire que diplomatique. Les Congolais constatent avec consternation

38. *Ibid.*

39. Myriam REVAULT D'ALLONNES, *La faiblesse du vrai. Ce que la post-vérité fait à notre monde commun*, Paris, Points, 2021 ; Claudine TIERCELIN, *La Post-vérité ou le dégoût du vrai*, Paris, Éditions Intervalles, 2023.

une étroite coopération entre les pays agresseurs (notamment le Rwanda et d'autres qu'on ne cite pas assez : le Kenya, le Burundi, l'Ouganda, etc.) et l'administration de Kinshasa. Ils apprennent avec déception que les Wazalendo défendent leurs territoires, bien qu'ils reçoivent une solde modique, selon le député national Justin Ndayishimiye. Ils constatent avec amertume que les frontières entre les pays agresseurs et la RD Congo sont toujours ouvertes, alors que dans l'application de la doctrine de l'état de siège, la fermeture des frontières constitue l'un des éléments essentiels. Cette complaisance avec laquelle le pays est géré sous état de siège a amené Justin Bitakwira Bihona-Hayi, député national, élu d'Uvira, à parler, lors d'une interview sur la Radio TOP FM le samedi 21 septembre 2024, d'une camaraderie entre Kinshasa et Kigali, puisque les autorités de Kinshasa refusent de voir les atrocités et les abus dont les populations sont victimes sur le terrain. Justin Bitakwira dénonce le fait qu'un officier militaire en charge des opérations construit une église au sein de laquelle, il oblige les militaires qui sont sur les fronts d'y aller prier tous les soirs.

Si donc hier l'instauration de l'état de siège a été saluée par les Congolais, à ce jour la grande majorité estime – avec raison – que cet état d'exception sert de caution à l'enrichissement de certains acteurs politiques et militaires, et prive l'État d'expertises spécifiques nécessaires, capables de répondre aux défis complexes et contemporains⁴⁰. En outre, l'administration des provinces par des militaires fait transparaître une certaine rigidité, en faisant naître une inadaptation face aux défis socioéconomiques et démocratiques : elle devient donc inapte à promouvoir le développement intégral et à instaurer la paix. Sur le long terme, elle a des conséquences néfastes.

Dit autrement, la dynamique de la politisation des militaires et de la militarisation du politique pourrait amener les Congolais des provinces sous état de siège à se tourner vers des solutions plus radicales, qui menaceraient davantage la stabilité du pays, sa paix et son intégrité. Pour éviter tout cela, il est urgent que les militaires retournent sur les fronts et sur les autres terrains où les menaces sont pressantes, récurrentes et périlleuses. Ils ne devraient plus se détourner de leur mission première en restant dans des bureaux climatisés, loin des menaces sécuritaires qui corrodent la survie même du pays : « en rejoignant les casernes et les fronts, les forces armées renoueront avec leur mission fondamentale, celle de protéger le pays et ses citoyens »⁴¹.

Il est impératif que les militaires se consacrent à la guerre puisque leur pays est en danger. Cet impératif concerne au plus haut point les responsables politiques que l'on voit vaquer à la politique politicienne alors que la Nation est en péril. Le devoir patriotique leur incombe de rétablir

40. Koffi DOVENE, « Tribune libre : la politisation de l'armée et militarisation de la politique », in *L'Autre Républicain* du 21/11/2024.

41. Clément MUAMBA, « RDC : colère de l'Assemblée nationale suite aux "honneurs militaires" réservés au ministre rwandais des affaires Étrangères à Goma », in *Actualité.CD* du jeudi 7 novembre 2024.

en instaurant de façon ferme et définitive la frontière claire entre les rôles civils et militaires, afin de restaurer la stabilité et l'efficacité de l'État, pour ainsi préserver la confiance de la population envers les institutions. C'est l'une des conditions pour rendre possible le retour de la démocratie, basée sur le respect du pouvoir civil et le rétablissement des compétences civiles dans la gouvernamentalité du pays. C'est l'un des enjeux qui permettrait au pays de se relever et d'assurer un avenir stable et prospère à ses populations qui en désirent tant. Car, la neutralité des militaires et leur retour sur les fronts sont essentiels pour la survie du pays et des populations, le but étant de restaurer la paix et la démocratie.

Or, le contexte d'insécurité, de militarisation des tribunaux, du non-respect des droits humains, de menace contre l'intégrité territoriale, du viol des femmes et des jeunes filles, (etc.), exige des acteurs militaires et civils qui administrent le pays à Kinshasa et dans les deux territoires sous état de siège une bonne dose de civisme, de patriotisme et de fermeté pour ne pas endiguer la situation tout au moins la contenir. Car, la question sécuritaire devient, dans une telle situation, un enjeu pour la survie de la Nation, enjeu qui exige de tous une conscience nationale comme on la retrouve en Israël, en Palestine, en Ukraine, en Russie, etc. Dans les pays cités ci-haut, les militaires, les politiques comme les populations vivent en état de guerre ; ils adoptent les comportements de la guerre, ils utilisent le langage de la guerre : sans divergence, sans changement de priorité, sans dispersion. Ils priorisent la guerre. Ils font la guerre !

Conclusion

Il a été question dans cette réflexion de tenter une évaluation critique de l'état de siège décrété le 3 mai 2021 sur les territoires de l'Ituri et du Nord-Kivu, dont les résultats sur le terrain se révèlent, de mon point de vue, négatifs. Ces résultats négatifs ont été constatés et confirmés par les parlementaires et les autorités militaires congolais, par certaines organisations non gouvernementales nationales et internationales, ainsi que par plusieurs chercheurs. M'adossant des approches historique, géopolitique et géostratégique, m'appuyant en politologie sur le paradigme de la politisation des militaires et de la militarisation du politique, je suis arrivé à la conclusion selon laquelle l'état de siège n'a pas respecté ses engagements : il a été l'expression d'une mauvaise planification politico-sécuritaire, qui démontre par le fait même l'inexistence de la volonté réelle du gouvernement de défendre l'intégrité territoriale du pays. Il n'a pas atteint ses objectifs en rapport avec l'amélioration de la protection des populations civiles ; il n'a pas non plus réussi à imposer ou à restaurer la paix : les deux provinces vivent dans l'œil du cyclone ! Jusqu'en décembre 2024, soit trois ans après, ce régime d'exception n'a eu comme seul résultat concret que la simple substitution des autorités politiques et administratives

par des responsables militaires et policières d'un côté, la suspension de la compétence pénale des tribunaux ordinaires, ainsi que des restrictions des libertés de la population, d'un autre côté. Or, cet objectif ne semble avoir aucun lien profond avec l'objectif primaire de l'état de siège qui était celui de combattre les groupes armés, de protéger la population civile et de défendre l'intégrité territoriale. C'est au regard de cette situation désastreuse, qu'au plan épistémologique, je suis parvenu à parler de « politisation négative » des militaires et de « militarisation négative » du politique dans le contexte de l'état de siège.

La RD Congo étant un pays dont les richesses forestières, minérales, hydrographiques sont pillées par certaines puissances occidentales et asiatiques, avec la participation de certains pays voisins et la complicité de quelques Congolais ; pays qui enregistre des milliers de victimes à cause de ses espaces et de ses terres dans ce qu'on appelle aujourd'hui le génocide pour des gains économiques en RD Congo (GENOCOST), les militaires comme toutes les forces de sécurité devraient avoir une conscience nationale et se consacrer totalement à la guerre. Ils ne devraient pas s'investir, comme on le constate aujourd'hui, dans des actions politiques, délaissant les fronts où la sécurité nationale, la survie de la Nation et celle des populations sont en danger. Car, l'efficacité d'une armée se vérifie aussi dans sa capacité à remporter des batailles, à défaire les ennemis sur le terrain des opérations. Elle se mesure également dans sa capacité à réaliser des objectifs politiques, comme la paix et l'intégrité territoriale et à remplir d'autres missions qui leur sont assignées par le pouvoir politique comme le renseignement.

En définitive, il revient aux autorités politiques congolaises de se consacrer à l'essentiel pour faire la guerre. Elles devraient veiller à ce que toute nouvelle mesure visant à résoudre les diverses agressions dans la partie orientale du pays soit prise et mise en œuvre dans le but de protéger les citoyens inséparablement de l'intégrité territoriale, même après l'état de siège. Tous devraient comprendre que l'état de siège reste un régime exceptionnel et temporaire, conformément au droit congolais et au droit international. Pour cela, le pouvoir politique doit tout mettre en œuvre pour que les militaires et toutes les forces de sécurité fassent réellement la guerre, jusqu'à ce que le pays recouvre son intégrité territoriale et que les populations vivent dans la paix ■